

# La mort tragique de notre collègue ne doit pas rester vaine

Le 21 septembre dernier, Christine Renon, directrice d'école maternelle à Pantin (93) a mis fin à ses jours sur son lieu de travail.

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, Snudi-FO, Sud Education, Se-UNSA, du Gers présentent leurs condoléances à la famille, aux collègues, au personnel municipal et aux proches de Christine Renon.

Notre collègue a signé sa lettre « Une directrice épuisée. ».

Au-delà de la grande émotion que suscite ce décès dans l'ensemble de la communauté éducative, il pose aussi des questions sur les conditions de travail des directrices et directeurs et plus généralement de l'ensemble des personnels présents au quotidien dans les écoles.

Le geste de Christine témoigne d'une situation d'extrême souffrance au travail qui fait écho au mal être de l'ensemble de la profession.

Cela fait des années que nous alertons notre hiérarchie et les ministres pour dénoncer les réformes successives, l'alourdissement des tâches, le manque de formation, l'absence d'accompagnement pour les directrices et les directeurs d'école (par exemple lors de la gestion de situations de crise). Cela renforce le sentiment de solitude face à des décisions impactant familles, élèves et collègues. Les réformes à marche forcée, rejetées massivement, heurtent notre professionnalité, certaines bafouent même nos valeurs humaines et professionnelles. L'institution est responsable.

Le ministre dans ses communiqués continue néanmoins à parler du bien être des enseignants en restant sourd et aveugle face à leurs conditions de travail sans cesse détériorées.

Il faut maintenant des réponses concrètes :

- la création de postes d'aide à la direction pour toutes les écoles;
- du temps de décharges supplémentaires pour les enseignantes en charge de direction;
- le respect de la souveraineté du conseil des maître-sses et de ses décisions, le respect de la liberté pédagogique;
- des moyens pour investir dans le matériel indispensable au bon fonctionnement de nos écoles et de nos établissements pour nos élèves et pour nos conditions de travail;
- la garantie de la santé, de l'intégrité morale et physique des personnels;
- le développement d'une réelle médecine préventive à la hauteur des besoins, non externalisé;
- le développement d'une réelle médecine scolaire pour nos élèves.

Et ce n'est pas un simple tweet ministériel pour une victime de souffrance au travail contre une interprétation parfois maximaliste de la circulaire du Premier ministre sur l'hommage à rendre à J. Chirac qui est suffisant.

C'est pourquoi, aujourd'hui 3 octobre, jour des obsèques de notre collègue, nous, représentant-es des personnels, demandons à débiter ce CTSD par une minute de silence.

